

Anne-Sophie Bentz, Yann Calbérac
6 décembre 2006

Café de la Cloche, 6 décembre 2006

La diaspora tibétaine en Inde

Anne-Sophie Bentz est doctorante à l'Institut de hautes études internationales (Genève). Sa thèse en cours interroge les rapports entre le nationalisme et l'exil chez les réfugiés tibétains en Inde.

Un peu d'histoire

Pourquoi les Tibétains ont-ils été contraints à l'exil ? Les origines de la diaspora se confondent avec l'histoire récente du Tibet. Ces événements sont plus ou moins bien connus du grand public, du moins sous une forme romancée, grâce aux deux autobiographies du Dalaï-Lama (*Mon pays et mon peuple* et *Au loin la liberté*), et à *Kundun*, le film de Martin Scorsese (1997).

L'armée chinoise entre au Tibet avec 80 000 hommes le 1 octobre 1950 - le jour anniversaire de l'accession des communistes au pouvoir. Le Dalaï-Lama décide de fuir : il se réfugie à Dromo, sur la frontière du Sikkim, de manière à pouvoir facilement passer en Inde en cas d'urgence. Il envoie également une délégation en Chine qui est habilitée à négocier avec le gouvernement chinois.

Le Dalaï-Lama apprend de son exil à Dromo que les Chinois ont signé avec la délégation tibétaine un accord en dix-sept points portant sur « les mesures pour la libération pacifique du Tibet » (23 mai 1951) alors que la délégation tibétaine n'était pas habilitée à conclure de traité. La première clause stipule que : « Le peuple tibétain s'unira pour chasser hors du Tibet les forces d'agression impérialistes : le Tibet reviendra à la grande famille de la Patrie, la République Populaire de Chine ». Un général chinois rejoint le Dalaï-Lama à Dromo pour le reconduire à Lhasa.

Le Dalaï-Lama entreprend alors des négociations avec les autorités chinoises. Il se rend à Pékin en juillet 1954. Il y rencontre Mao à plusieurs reprises avant d'entreprendre un long voyage à travers la Chine qui lui donne l'occasion d'apprécier les bienfaits du communisme. Mao, avec qui il s'entend plutôt bien, accepte de retarder les réformes prévues dans l'accord en dix-sept points. Le Dalaï-Lama reste sur une impression favorable jusqu'à leur dernière rencontre au cours de laquelle Mao lui dit que « la religion est un poison », qu'« elle affaiblit la race », que « c'est l'opium du peuple ». Il rentre au Tibet en juin 1955. De mauvaises nouvelles l'y attendent : les réfugiés du Kham et de l'Amdo commencent à arriver à Lhasa. Il s'aperçoit que Mao n' a pas tenu ses promesses.

Le Dalaï-Lama se rend en Inde pour assister aux fêtes du Bouddha Jayanti qui commémorent le 2.500ème anniversaire de la naissance du Bouddha. Il fait part à Nehru de son projet d'exil en Inde, mais Nehru l'enjoint de retourner en Chine pour négocier avec les autorités chinoises

- les relations sino-indiennes sont alors marquées par l'accord de Panch Sheel qui fixe en 1954 les cinq principes de coexistence mutuelle. Le Dalaï-Lama rentre au Tibet en avril 1957.

Un mouvement de résistance populaire des Tibétains, le Chushi Gangdruk, réunit les résistants du Kham et de l'Amdo ; il se propage vers le Tibet central, où il s'associe avec les résistants locaux pour former l'armée de défense des volontaires nationaux, la Tensung Tangla Magar. Le contrôle de la situation échappe non seulement aux autorités chinoises, mais aussi au Dalaï-Lama ; la résistance est rapidement aux portes de Lhasa. Ce sont ces événements, combinés à des rumeurs d'enlèvements, qui précipitent l'exil du Dalaï-Lama. Il quitte le Tibet dans la nuit du 17 au 18 mars 1959. Il raconte ainsi son arrivée en Inde : « Nous dûmes offrir un bien pitoyable spectacle aux quelques gardes indiens que nous trouvâmes à la frontière : quatre-vingt voyageurs épuisés, aussi bien moralement que physiquement ».

Où vivent les réfugiés tibétains ?

Les derniers chiffres disponibles sont ceux produits en 1998 par le gouvernement tibétain en exil. On dénombre 111 170 Tibétains de par le monde, dont 85 000 vivent en Inde, 14 000 au Népal, 1 600 au Bhoutan, 1 540 en Suisse, 640 dans le reste de l'Europe, 7 000 aux Etats-Unis et au Canada, 1 000 à Taiwan et 220 en Australie et en Nouvelle-Zélande. L'Inde reste donc, près de cinquante ans après la fuite du Dalaï-Lama, le premier pays d'accueil des réfugiés tibétains ; d'ailleurs, selon des estimations, le nombre actuel de réfugiés en Inde s'élèverait plutôt à 100 000, voire 110 000.

L'Inde revêt ainsi une importance particulière pour la communauté tibétaine de l'exil pour les raisons suivantes :

- le nombre de réfugiés,
- la présence du gouvernement tibétain en exil, qui s'est établi à Dharamsala,
- le fait que la concentration des réfugiés tibétains dans un seul pays d'accueil favorise les processus mis en œuvre par le Dalaï-Lama et le gouvernement tibétain en exil pour assurer l'unité des réfugiés et pour les faire adhérer à l'idée de la nation tibétaine.

Les réfugiés tibétains en Inde

Dans les mois et les années qui suivent l'arrivée du Dalaï-Lama, de nombreux réfugiés tibétains, issus de toutes les régions du Tibet et de tous les milieux sociaux, se lancent également dans un périple long et éprouvant pour le rejoindre. Beaucoup meurent, de faim, de froid ou de fatigue. Ils sont finalement 85 000 à arriver en Inde. Ils connaissent d'abord des conditions de vie difficiles dans deux camps de transit, Missamari et Buxa Duar, ouverts en accord avec le gouvernement indien - ils y affrontent la surpopulation, la chaleur et des épidémies, notamment de dysenteries et de tuberculose. Ils sont ensuite, pour certains d'entre eux, envoyés au Sikkim, au Bhoutan et dans le nord de l'Inde, où ils sont employés dans la construction des routes de montagne. Si leur survie est la priorité du Dalaï-Lama, il n'empêche que les premières années de l'exil sont marquées par une très forte mortalité, tant dans les camps de transit que sur les chantiers de montagne d'ailleurs.

Mais d'autres préoccupations apparaissent chez les réfugiés tibétains à mesure que leurs conditions de vie s'améliorent. Le Dalaï-Lama explique comment les Tibétains ont compris que l'exil serait très long : « Pour l'instant, il ne nous fallait pas songer à rentrer au Tibet, mais concentrer nos énergies à bâtir en exil une vraie communauté, en sorte que, quand le moment serait enfin venu, nous puissions retourner vivre dans notre pays enrichis par notre

expérience. ». Deux possibilités s'offrent à lui :

- installer tous les réfugiés tibétains sur la frontière himalayenne pour qu'ils puissent retourner au Tibet à la première occasion
- envisager une installation plus permanente en Inde.

Il retient la deuxième possibilité. Il espère ainsi que les réfugiés tibétains vivront au sein de communautés homogènes et que leurs enfants bénéficieront d'une bonne éducation moderne qui laisse aussi une place aux valeurs tibétaines traditionnelles, afin qu'ils puissent continuer la lutte pour l'indépendance du Tibet.

Les réfugiés s'installent dans des camps qu'ils construisent entre 1960 et 1965 sur des terres que le gouvernement indien met à leur disposition. Il existe différents types de camps de réfugiés. La typologie adoptée par les principaux tibétologues, qui sont souvent des sociologues ou des anthropologues, et par le gouvernement tibétain en exil, est la suivante :

- des camps à vocation agricole (les plaines de l'Inde du sud), comme Chandragiri, dans l'Orissa, ou Bylakuppe et Mundgod, dans le Karnataka ;
- des camps à vocation agro-industrielle (les montagnes du nord de l'Inde), comme Bir, Chauntra et Bajnath dans l'Himachal Pradesh.
- des camps à vocation artisanale (les montagnes du nord et de l'est de l'Inde), comme Kalimpong et Darjeeling, au Bengale, Ravongla, au Sikkim, Dalhousie, Dharamsala et Simla, dans l'Himachal Pradesh et Dehra Dun, dans l'Uttaranchal.

Il y a aujourd'hui 52 camps de réfugiés tibétains, 35 en Inde, 10 au Népal et 7 au Bhoutan, qui sont de taille très variable, à savoir, de quelques centaines de réfugiés à plusieurs milliers. Si l'expression est restée, du moins en français, il est évident que ces camps de réfugiés tibétains ont passablement évolué en une quarantaine d'année, de sorte qu'ils ne correspondent aujourd'hui plus vraiment à l'idée qu'on peut se faire des camps de réfugiés ; ce sont plutôt des villages dont la particularité est d'être peuplés exclusivement de réfugiés tibétains qui y vivent plus ou moins en autonomie.

Anne-Sophie Bentz présente ensuite un diaporama de quelques camps de réfugiés qu'elle a visités dans le cadre de ses recherches. Elle souligne les différences et les ressemblances qui existent entre ces différents camps qui constituent un échantillon représentatif des camps de réfugiés tibétains en Inde. Cette présentation la conduit à développer l'hypothèse selon laquelle ce sont les conditions particulières de l'exil en Inde, c'est-à-dire la vie dans les camps de réfugiés tibétains, qui rendent possible non seulement l'émergence de la nation tibétaine qui n'existait pas encore, du moins pas encore en tant que telle, avant l'exil, mais aussi le maintien des traditions et des coutumes tibétaines.

Les préoccupations actuelles des réfugiés tibétains en Inde

Ces questions sont au cœur des recherches d'Anne-Sophie Bentz qui a effectué de nombreuses enquêtes pour cerner les préoccupations des réfugiés. Deux exemples permettent de mieux comprendre pourquoi la plupart des réfugiés tibétains préfèrent vivre dans ces camps de réfugiés d'Inde et du Népal.

Le premier exemple a trait au projet de réinstallation des réfugiés tibétains aux Etats-Unis qui a été lancé en 1990. L'idée que les camps de réfugiés tibétains constituent des communautés homogènes et qu'ils sont, par conséquent, les garants de l'identité tibétaine de l'exil, c'est-à-dire de la préservation des traditions et des coutumes tibétaines, et donc également de la lutte pour l'indépendance du Tibet, est bien ancrée dans l'esprit des réfugiés tibétains. Comme

l'écrit Nawang Dorjee dans la *Tibetan Review* : « A un moment où nous risquons de disparaître de cette terre, à un moment où nous devons rester ensemble pour préserver notre identité, quel besoin avons-nous de disperser notre peuple aux quatre coins de la terre ? »

Les réfugiés tibétains sont donc face à un dilemme : ils doivent choisir entre leur bien-être matériel, c'est-à-dire une amélioration substantielle de leur niveau de vie aux Etats-Unis, et la cause du Tibet, c'est-à-dire la possibilité de continuer à lutter pour l'indépendance du Tibet qui passe par la préservation de l'identité tibétaine, qui n'est jugée possible qu'au sein des camps de réfugiés tibétains en Inde - ou au Népal.

Un deuxième exemple est lié au statut de réfugié. Il s'agit plus d'un statut social que d'un statut juridique, puisque presque tous les Tibétains qui vivent en Inde, y compris ceux qui y sont nés et qui y ont toujours vécu, estiment faire partie de la grande famille des réfugiés tibétains. Un problème qui se pose depuis le début des années 1990 est que les jeunes réfugiés tibétains, qui ont bénéficié d'une éducation de qualité adaptée à leurs besoins de réfugiés, ne trouvent plus de travail au sein de la communauté tibétaine une fois leur formation terminée. Ils commencent à se demander s'ils ne doivent pas prendre la nationalité indienne, c'est-à-dire renoncer à leur statut de réfugié, pour augmenter leurs chances d'obtenir un emploi à la mesure de leurs qualifications.

Le statut de réfugié, auquel la plupart des réfugiés tibétains en Inde ne voudraient pour rien au monde renoncer, fait pourtant partie intégrante de la nouvelle identité tibétaine - l'identité tibétaine de l'exil. Y renoncer, pour prendre la nationalité du pays d'accueil, revient à s'exclure de soi-même de la communauté tibétaine. Mais le conserver revient à laisser passer toute chance d'un avenir meilleur - d'une formation avancée et d'un emploi plus qualifié.

Les deux exemples retenus ici, qui portent sur le projet de réinstallation des réfugiés tibétains aux Etats-Unis et sur les limites du système éducatif tibétain mis en place en Inde, permettent de poser la question de la diasporisation de la communauté tibétaine. Ne peut-on pas voir dans les réactions des réfugiés tibétains une résistance à cette diasporisation ? Une des premières conditions pour qu'une communauté donnée soit reconnue comme une diaspora est la dispersion. Il y a, dans les réactions des réfugiés tibétains au projet de réinstallation des réfugiés tibétains aux Etats-Unis, l'idée que la dispersion contient en elle le risque de délitement de la communauté tibétaine. Le refus de la dispersion, les craintes qui y sont attachées, doivent-ils se comprendre comme une résistance à la diasporisation ? Une autre condition pour qu'une communauté donnée soit considérée comme une diaspora a trait aux rapports avec le pays d'accueil. Le dilemme relatif à l'abandon du statut de réfugié n'est-il pas symptomatique d'un besoin de rejeter tout contact plus poussé avec le pays d'accueil ? Il n'existe aujourd'hui aucune diaspora qui soit exclusivement constituée de réfugiés. La communauté tibétaine est-elle vraiment prête à vivre en diaspora ? Les réfugiés tibétains ne sont peut-être pas encore prêts à accepter cette évolution qui les ferait renoncer à leur statut de réfugiés...

Les perspectives d'avenir des réfugiés tibétains

Les observateurs extérieurs sont nombreux à célébrer le succès des réfugiés tibétains. Il est vrai que les réfugiés tibétains, qui sont d'ailleurs les premiers à l'admettre, ont été particulièrement efficaces dans leur gestion de l'aide internationale et indienne dont ils ont été, et dont ils sont d'ailleurs toujours, les bénéficiaires. Ils ont créé des camps de réfugiés qui sont rapidement devenus non seulement viables mais, pourrait-on dire, prospères, que ce soit au

niveau agricole ou au niveau artisanal, au point même de susciter parfois la jalousie des populations indiennes voisines. Et ce succès économique se doublerait également d'un succès identitaire. La recréation de monastères tibétains en Inde et la mise en place d'un système éducatif tibétain de l'exil, notamment, ont joué un rôle important dans la préservation des traditions et des coutumes tibétaines. Il s'agit pourtant aussi d'un succès qui pose problème. Nawang Dorjee résume dans la *Tibetan Review* ce problème qui, pour lui, tourne autour du statut, certes enviable, de réfugié modèle. Les réfugiés tibétains finissent par en oublier que leur objectif est de retourner au Tibet et que, pour cela, il leur faut constamment lutter pour l'indépendance du Tibet !

Le succès des réfugiés tibétains ne serait-il qu'un succès mitigé ? Ou même un échec ? Une autre condition pour qu'une communauté donnée devienne une diaspora est liée au mythe du retour. Il semblerait que la plupart des réfugiés tibétains ne soient pas encore prêts à devenir des réfugiés permanents - pour eux, le retour n'est pas encore un mythe, mais une réalité accessible dans un avenir plus ou moins proche...

Les réfugiés tibétains sont néanmoins face à un autre problème, peut-être plus immédiat encore. Le Dalaï-Lama est le symbole du Tibet, mais avant cela, il est le symbole des réfugiés tibétains ; c'est grâce à lui que la communauté tibétaine est unie et soudée, et c'est grâce à lui qu'elle continue à l'être. Le problème est que l'avenir de la communauté tibétaine ne peut pas et ne doit pas être lié au destin du Dalaï-Lama - la mort du Dalaï-Lama signifierait sinon la disparition de la communauté tibétaine en tant que telle ! Le Dalaï-Lama a cherché à résoudre ce problème de différentes façons. Il a essayé de démocratiser la communauté tibétaine de l'exil et il a tenté de négocier avec les autorités chinoises pour résoudre la question du Tibet avant sa mort - mais il n'a pas obtenu le succès escompté...

Quelles sont donc les perspectives d'avenir de la communauté tibétaine de l'exil ? Est-elle suffisamment forte pour éviter son propre délitement, dans des affrontements sectaires et régionaux ou dans une lutte pour le pouvoir, à la mort du Dalaï-Lama ?

Débat

On trouve des Tibétains ailleurs qu'en Inde. Comment vivent les exilés en dehors de l'Inde ?

Les réfugiés tibétains établis en Europe ou aux Etats-Unis ne vivent pas dans des communautés isolées, comme en Inde et au Népal. Ils sont par la force des choses plus intégrés dans leur pays d'accueil, ce qui pose le problème de la préservation, puis de la transmission, de la culture tibétaine.

Existe-t-il de nombreux relais des discours du Dalaï-Lama ? Quels sont les liens entre ces relais et le gouvernement en exil ? Les communautés de réfugiés tibétains entretiennent des liens avec le gouvernement tibétain en exil par le biais, par exemple, des impôts volontaires, des élections à l'assemblée nationale et de la possession d'une carte d'identité tibétaine. Même s'ils prennent, pour certains d'entre eux, la nationalité du pays d'accueil, les réfugiés tibétains gardent ainsi des liens étroits avec le gouvernement tibétain en exil ; d'autant plus qu'il existe, aux Etats-Unis en particulier, de nombreuses organisations tibétaines, politiques ou religieuses, qui permettent aux réfugiés tibétains de ne pas vivre complètement isolés.

D'après les projets, où les Tibétains s'installeraient aux Etats-Unis ? Quel est le rôle des différents acteurs pour la mise en œuvre du projet ?

Il s'agit d'un projet de 2005 du gouvernement fédéral des Etats-Unis prêts à accueillir 5 000 à 7 000 réfugiés qui seraient inévitablement dispersés.

Que font les réfugiés tibétains qui vivent en Inde dans des aires culturelles tibétaines, comme le Ladakh par exemple ?

Ils restent entre eux. Ils ne sortent pas souvent de leurs camps. Les mariages mixtes sont rares. Cela participe d'une identité complexe et floue - ils ont pris conscience de leur identité tibétaine avec l'exil, et cette identité est désormais liée à l'exil, de sorte qu'ils ne peuvent pas se mélanger avec les populations locales, même s'ils ont des affinités avec elles, sans risquer de perdre ce qui est venu à constituer leur identité.

Quelle est la limite du Tibet ? Celle de l'aire culturelle ?

Le Dalaï-Lama conçoit le Tibet comme le grand Tibet, qui comprend le Kham, l'Amdo et l'U-Tsang, c'est-à-dire, aujourd'hui, des provinces chinoises, et non pas comme ce que les Chinois appellent la région autonome du Tibet. Le Tibet du Dalaï-Lama peut ainsi être considéré comme le Tibet culturel, par opposition au Tibet politique des Chinois. Mais le Dalaï-Lama n'a pas vraiment le choix, c'est le seul moyen qu'il a d'assurer la cohésion de tous les réfugiés, qui proviennent du grand Tibet.

Comment s'est constituée la population des camps ?

Les réfugiés de chaque camp proviennent de tout le Tibet, de sorte que chaque camp peut être considéré comme un microcosme de tout le Tibet.

Il existe une profonde relation entre la médiatisation à l'ouest de la cause tibétaine et la répression chinoise au Tibet. Est-ce que cela a un impact sur la population des camps ?

La population des camps est issue principalement de deux vagues. La première a eu lieu dans les années 1960, suite à l'exil du Dalaï-Lama, tandis que la seconde a eu lieu au début des années 1990, qui correspondent à une forte médiatisation de la cause tibétaine (le Dalaï-Lama reçoit le prix Nobel de la paix en 1989), de même qu'à une plus forte répression chinoise au Tibet (la loi martiale est décrétée au Tibet suite aux manifestations de 1987 et de 1988).

Quelle est la politique du gouvernement indien à l'égard du gouvernement tibétain en exil ?

Le gouvernement indien ne reconnaît pas le gouvernement tibétain en exil ; et, officiellement, les réfugiés tibétains n'ont pas le droit de participer à des activités politiques, des manifestations, par exemple, sur le territoire indien. Mais le gouvernement indien a beaucoup aidé les réfugiés tibétains sur les plans financier et matériel, et les réfugiés tibétains en sont parfaitement conscients - ils sont d'ailleurs très reconnaissant !

Quelle est la situation démographique des réfugiés tibétains ?

Le taux de fécondité des réfugiés tibétains est relativement faible depuis les années 1960, pour des raisons culturelles notamment (la population monastique reste très importante, même dans l'exil), ce qui, couplé à un fort taux de mortalité dans les premières années de l'exil, explique que l'accroissement de la population soit assez lent.

De quoi vit la population ? A-t-elle une monnaie spécifique ?

Il n'existe pas de monnaie tibétaine aujourd'hui, ni en Inde, ni au Tibet d'ailleurs. Il n'y a pas assez de travail dans les camps de réfugiés, ce qui contraint les jeunes réfugiés tibétains à

partir vendre des vêtements sur les marchés, à participer à des chantiers de construction ou à s'engager dans l'armée indienne, par exemple, quand ils ne se décident pas à renoncer à leur statut de réfugié pour obtenir un emploi ailleurs en Inde.

Comment le Dalai-Lama prépare-t-il sa succession ?

Le Panchen Lama, le deuxième plus haut dignitaire religieux tibétain, est celui qui traditionnellement doit chercher la réincarnation du Dalai-Lama, mais il est actuellement retenu prisonnier en Chine. Il ne peut donc pas partir chercher la réincarnation du Dalai-Lama. Et d'ailleurs, où devrait-il la chercher ? Au Tibet ou en Inde ? S'il devait se réincarner au Tibet, le Dalai-Lama tomberait immédiatement sous la coupe des Chinois, et son sort serait similaire à celui du Panchen Lama. Le Dalai-Lama essaie de dissocier ses fonctions politiques de ses fonctions religieuses pour que la communauté tibétaine de l'exil puisse au moins avoir un leader temporel, à défaut d'un leader spirituel, après sa mort. Il n'exclut d'ailleurs pas de ne pas se réincarner, c'est-à-dire de mettre fin à l'institution des Dalai-Lamas, si celle-ci n'a plus de raison d'être. Il espère, de cette manière, éviter les complications qui seraient nécessairement liées à la recherche de sa réincarnation.

Compte rendu : Yann Calbérac (d'après les notes aimablement fournies par Anne-Sophie Bentz) Relu et amendé par Anne-Sophie Bentz

Bibliographie

ALAM, Jayanti, *Tibetan Society in Exile*, Delhi, Raj Publications, 2000.

BERNSTORFF, Dagmar, et von WELCK, Hubertus (éd.), *Exile as Challenge : The Tibetan Diaspora*, Hyderabad, Orient Longman, 2004 [2002].

BLONDEAU, Anne-Marie, et BUFFETRILLE, Katia (dir.), *Le Tibet est-il chinois ?*, Paris, Editions Albin Michel, 2002. ([Acheter ce livre sur Decitre.fr](#))

BUFFETRILLE, Katia et RAMBLE, Charles (dir.), *Tibétains, 1959-1999 : 40 ans de colonisation*, Paris, Editions Autrement, 1998. ([Acheter ce livre sur Decitre.fr](#))

DALAI-LAMA, *Mon pays et mon peuple*, Genève, Olizane, 1984. ([Acheter ce livre sur Decitre.fr](#))

DALAI-LAMA, *Au loin la liberté*, Paris, Fayard, 1990. ([Acheter ce livre sur Decitre.fr](#))

DALAI-LAMA, *Terre des Dieux, malheur des hommes* [propos recueillis par Gilles Van Grasdorff], Paris, Editions Jean-Claude Lattès, 1995. ([Acheter ce livre sur Decitre.fr](#))

DESHAYES, Laurent, *Histoire du Tibet*, Paris, Fayard, 1997. ([Acheter ce livre sur Decitre.fr](#))

DORJEE, Nawang, « An Assessment of the Exile Situation », *Tibetan Review* (New Delhi), 27, n°2 (February 1992), pp. 11-14.

DORJEE, Nawang, « Problems and Possibilities : A Personal View on What Ails the Tibetan Community in Exile and How to Remedy the Situation », *Tibetan Review*, (New Delhi), 28, n°6 (June 1993), pp. 15-18.

- KHARAT, Rajesh S., *Tibetan Refugees in India*, New Delhi, Kaveri Books, 2003.
- KLIEGER, Christiaan P., *Tibet-o-rama : Self and Other in a Tale from the Edge of Tibet*, San Francisco, Green Arrow Press, 2002.
- LEVENSON, Claude B., *Le Seigneur du Lotus Blanc : Le Dalai-Lama*, Paris, Editions Lieu Commun, 1987. ([Acheter ce livre sur Decitre.fr](#))
- LEVENSON, Claude B., *Tibet, otage de la Chine*, Arles, P. Piquier, 2002. ([Acheter ce livre sur Decitre.fr](#))
- MOULIN, Olivier (dir.), *Tibet, l'envers du décor*, Genève, Editions Olizane, 1993. ([Acheter ce livre sur Decitre.fr](#))
- NORBU, Dawa, *China's Tibet Policy*, Richmond, England, Curzon, 2001.
- PALAKSHAPPA, T.C., *Tibetans in India : A Case-Study of Mundgod Tibetans*, New Delhi, Sterling Publishers, 1978.
- POMMARET, Françoise, *Le Tibet : Une civilisation blessée*, Paris, Découvertes Gallimard, 2002. ([Acheter ce livre sur Decitre.fr](#))
- POWELL, Andrew, *Heirs to Tibet : Travels Among the Exiles in India*, New Delhi, Bluejay Books, 1992.
- SAKLANI, Girija, *The Uprooted Tibetans in India : A Sociological Study of Continuity and Change*, New Delhi, Cosmo, 1984.
- STEIN, Rolf A., *La civilisation tibétaine*, Paris, L'Asiathèque, 1987. ([Acheter ce livre sur Decitre.fr](#))
- Tibetan Culture in the Diaspora*, Frank J. Korom (éd.), PIATS 1995, Tibetan Studies 4 : Proceedings of the Seventh Seminar of the International Association for Tibetan Studies, Gratz, 1995.
- Tibet, Self, and the Tibetan Diaspora : Voices of Difference*, Christiaan P. Klieger (éd.), Tibetan Studies 8 : PIATS 2000, Tibetan Studies : Proceedings of the Ninth Seminar of the International Association for Tibetan Studies, Leiden, 2000.